

Beaune Côte & Sud

le Journal

Jun 2009

Le journal d'information de la Communauté d'Agglomération

BEAUNE, CHAGNY, NOLAY

CÔTÉ FAMILLE



ENFANCE ET
PETITE-ENFANCE

CÔTÉ ENVIRONNEMENT



REJET

CÔTÉ TOURISME



VÉLOROUTE

EDITO



Chers amis,

Comme vous le savez, notre Communauté d'Agglomération a renforcé ses compétences en intégrant depuis le début de l'année l'Office de Tourisme Intercommunal BEAUNE, Côte et Sud, les structures d'accueil de la petite-enfance et les accueils de loisirs extrascolaires.

Ces transferts traduisent la volonté des élus communautaires et la mienne : nous avons toujours défendu l'idée d'une intercommunalité forte et ambitieuse. Et aujourd'hui plus que jamais nous souhaitons valoriser la solidarité et la proximité. Notre objectif : apporter aux 52 741 habitants de notre territoire une qualité de service homogène, quel que soit leur lieu de résidence.

Dès le 1^{er} septembre prochain, la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud recevra une nouvelle compétence qui concerne les 54 communes : les accueils et prestations périscolaires. Cette intégration nous permettra de mener sur l'ensemble du territoire une politique forte et cohérente d'accompagnement de l'enfant, de la naissance à l'adolescence.

Côté environnement, l'Agglomération poursuit son engagement pour le développement durable avec la mise en place de services de valorisation des déchets de plus en plus performants, répondant aux demandes des citoyens.

Jour après jour, nous construisons ensemble notre intercommunalité au travers de ces grands projets !

Alain SUGUENOT
Président de la Communauté d'Agglomération,
Député de la Côte d'Or, Maire de BEAUNE

Petite-enfance vers une politique glo

La politique en faveur des jeunes enfants, des enfants et de la jeunesse constitue un enjeu important pour la Communauté d'Agglomération. En élargissant sa palette de compétences (capacité d'accueil depuis le premier âge jusqu'à l'adolescence au sein des crèches, RAM, halte-garderies, accueils de loisirs, école des Beaux-Arts et Conservatoire), l'Agglomération se donne les moyens de mener une politique cohérente et proche des besoins de chacun.

UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE RÉUSSIE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES

Depuis le 1^{er} janvier dernier, les accueils de loisirs extrascolaires sont gérés par la Communauté d'Agglomération. Près de 700 places ouverts par jour ont permis à de nombreux enfants de profiter des activités chaque mercredi et durant les vacances de février et de Printemps.

Une vraie réussite pour ce transfert de compétence des communes vers la Communauté d'Agglomération puisque les centres de loisirs sont désormais ouverts à l'ensemble des enfants du territoire !

LES ACCUEILS ET PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES REJOignent L'AGGLOMÉRATION DÈS LA RENTRÉE PROCHAINE

Le périscolaire recouvre l'accueil des enfants en dehors des horaires de classe, avant et après l'école et la restauration du midi. Chaque commune de l'Agglomération est concernée par ces prestations, pour sa propre école ou au travers de regroupements (RPI, SIVOS* ou autres).

Dès le 1^{er} septembre prochain les accueils périscolaires seront également gérés par la Communauté d'Agglomération qui se donne pour objectif d'en améliorer la qualité, et d'harmoniser les modalités d'accueil, les tarifs et les d'inscription.

CHIFFRES CLÉS

des accueils périscolaires dans la Communauté d'Agglomération

- **24** restaurants d'enfants offrant environ 1 700 places
- **24** garderies et accueils de loisirs périscolaires offrant environ 900 places
- pour près de **70** classes maternelles
- pour près de **130** classes élémentaires
- **4 600** élèves environ

» Chiffres clés des accueils de loisirs extrascolaires dans la Communauté d'Agglomération

Les **14 accueils de loisirs** du territoire ont ouvert une quinzaine de prestations différentes pour les vacances de février et **19** pour les vacances de Pâques.

et enfance : bale



UN FONCTIONNEMENT SOUPLE POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHACUN

Les transferts de compétence des accueils extrascolaires et bientôt périscolaires sont synonymes de changements... positifs !

Plus de proximité...

- > les structures et prestations déjà en place seront maintenues et pérennisées,
- > le développement des lieux d'accueil de proximité sera encouragé pour mieux répondre aux problématiques écologiques et économiques liées aux déplacements.



Plus de cohérence...

- > l'offre et la qualité des services seront plus homogènes sur le territoire,
- > les tarifs ne seront pas modifiés la première année de fonctionnement, mais ils seront harmonisés à terme sur l'ensemble du territoire.

Autant de facilité...

- > les inscriptions et renseignements seront disponibles sur les mêmes lieux et auprès des mêmes agents qu'auparavant.

...Pour une action affirmée en faveur de l'enfance :

- > le respect des valeurs éducatives et pédagogiques,
- > le développement de prestations adaptées aux besoins et au rythme de l'enfant,
- > la volonté de favoriser l'épanouissement de l'enfant au sein de son environnement familial et local,
- > la mise en place d'une information précise en direction des parents.

*Regroupements Pédagogiques Intercommunaux et Syndicats Intercommunaux à Vocation Scolaire

Où se renseigner pour les accueils périscolaires ?

ÉCOLES ET REGROUPEMENTS	NBR CLASSES MATERNELLES	NBR CLASSES ÉLÉMENTAIRES	CANTINES	ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR
AUBIGNY-LA-RONCE				
CORMOT-LE-GRAND				
NOLAY	3	6	•	•
VAUCHIGNON (CHANGE, CREAULT, EPERTULLY)				
ALOXE-CORTON	1			
ECHÉVRONNE		1		
PERNAND-VERGELESSES		1	•	•
AUXEY-DURESSES		1		
MONTHÉLIE		1		
VOLNAY	1		•	•
BAUBIGNY	1		•	•
LA ROCHEPOT		1		
SAINT-ROMAIN		1		
BEAUNE	27	45	•	•
BLIGNY-LES-BEAUNE	2	4	•	•
BOUILLAND				
BOUZE-LES-BEAUNE				
SAVIGNY-LES-BEAUNE	3	4	•	•
CHAGNY	7	14	•	•
CHALLENGES		1		
COMBERTAULT		2		
LEVERNOIS	2	2	•	•
CHASSAGNE-MONTRACHET		1		•
PULIGNY-MONTRACHET	1		•	•
SAINT-AUBIN	1	1		
CHAUDENAY	2	4	•	•
CHEVIGNY-EN-VALIÈRE	1			
MEURSANGES		2	•	•
CHOREY-LES-BEAUNE		2		
LADOIX-SERRIGNY	4	4	•	•
CORBERON				
CORGENGOUX		2		création à l'étude
MARIGNY-LES-REULLEE	1	1		
CORCELLES-LES-ARTS	1	1	•	•
EBATY		1		
TAILLY		1		
CORPEAU	2	3	•	•
IVRY-EN-MONTAGNE	0,5	0,5		
JOURS-EN-VAUX				création en cours avec THURY
MOLINOT		1		
SANTOSSE				
MAVILLY-MANDELOT				
MÉLOISEY	1		•	•
NANTOUX				
MERCEUIL	2	2	•	•
MONTAGNY-LES-BEAUNE	1	2	•	•
MEURSAULT	2	3	•	•
POMMARD	1	1	•	•
RUFFEY-LES-BEAUNE		2		
VIGNOLES	3	3	•	•
SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE	2	2	•	•
SANTENAY	2	3	•	•
DEZIZE-LES-MARANGES		1		
PARIS L'HOPITAL (SAMPIGNY-LES-MARANGES, CHEILLY-LES-MARANGES)		1	•	•

Le développement durable qui constitue un autre enjeu majeur pour l'Agglomération et l'écologie est une préoccupation quotidienne pour beaucoup d'entre nous. Pourtant certains déchets dangereux sont encore jetés aux ordures ménagères - par négligence ou, plus souvent, par méconnaissance. Certains équipements sont quant à eux devenus obsolètes. La Communauté d'Agglomération souhaite accompagner et donner les moyens à ses habitants de préserver leur environnement... et leur santé.

Agir pour minimiser l'impact de nos rejets

RECYCLER SES RADIOGRAPHIES, UN GESTE CONCRET POUR LA PLANÈTE

Parce qu'elles contiennent des sels d'argent et mettent plus de 300 ans à se dégrader dans la nature, les radiographies médicales sont considérées comme des déchets dangereux pour l'environnement. L'argent, métal lourd, risque d'être libéré dans l'environnement (pollution des eaux et des sols) si les radiographies sont jetées à la poubelle. L'argent s'accumulerait et se diffuserait ensuite à chacun des maillons de la chaîne alimentaire, jusqu'à l'homme. Il est donc indispensable de traiter ces objets de manière spécifique.

Aujourd'hui, les installations de traitement des ordures ménagères ne sont pas adaptées à ce type de déchets, et depuis quelques temps, les cabinets de radiologie, pharmacies et autres professionnels de santé refusent de reprendre les anciennes radiographies dans le but de les valoriser.

Alertée par quelques particuliers, la Communauté d'Agglomération a décidé d'organiser la collecte des radiographies médicales dans toutes ses déchetteries : une initiative qui prouve, s'il le fallait, l'écoute et la réactivité de l'Agglomération.

RADIOGRAPHIES, LE PRINCIPE D'ÉLIMINATION

- 1> Après avoir retiré les rapports médicaux qui les accompagnent, vous pouvez désormais déposer vos radiographies médicales dans leurs enveloppes dans toutes les déchetteries du territoire de la Communauté d'Agglomération ;
 - 2> Les radiographies sont broyées, trempées dans une solution active puis électrolysées pour en extraire l'argent ;
 - 3> L'argent est ensuite acheminé vers un "fondeur affineur" qui le transforme selon les besoins ;
 - 4> Le support radiographique sera lui valorisé énergétiquement ou servira à la fabrication de polyester.
- Le recyclage d'une tonne de clichés permet de récupérer 10 kg d'argent.

> Consulter les horaires d'ouvertures des déchetteries sur le site : www.beaunecoteetsud.com

RÉNOVER LES STATIONS D'ÉPURATION : UN INVESTISSEMENT INDISPENSABLE... ET DURABLE

Certaines stations d'épuration - LADOIX-SERRIGNY, CHASSAGNE-MONTRACHET et MEURSAULT - avaient été mises en demeure en 2008 en raison de leur mauvais état et des pollutions qu'elles engendraient, notamment en période de vendanges. Cette année, la Communauté d'Agglomération a lancé les travaux nécessaires à leur remise aux normes afin de garantir le bon traitement des eaux usées, et dans le respect des objectifs de développement durable qu'elle s'est fixée.

UN POINT SUR LES TRAVAUX

LADOIX-SERRIGNY

Montant des travaux	2 828 894 €
Capacité de traitement	6 000 équivalents habitants en période normale 16 600 en période de vendange
Communes raccordées	PERNAND-VERGELESSES ALOXE-CORTON CHOREY-LES-BEAUNE LADOIX-SERRIGNY ECHEVRONNE
Fin des travaux	Fin mars 2010

CORPEAU

Montant des travaux	3 203 570 €
Capacité de traitement à terme	3 800 équivalents habitants en période normale 18 000 en période de vendange
Communes raccordées	SAINT-AUBIN PULIGNY-MONTRACHET CHASSAGNE-MONTRACHET CORPEAU
Fin des travaux	Fin janvier 2010

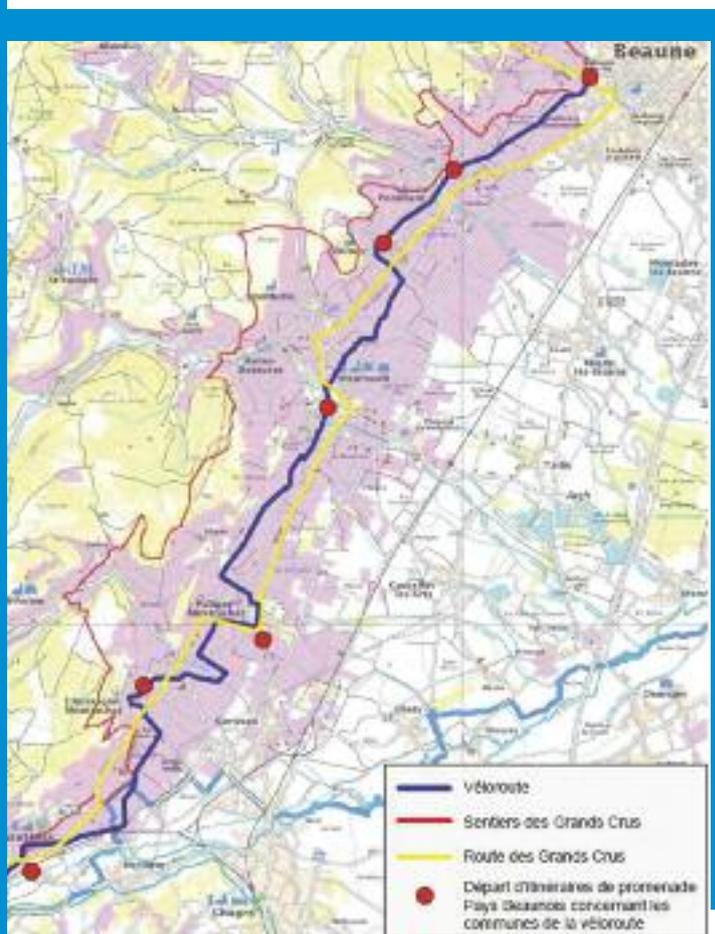
MEURSAULT

Montant des travaux	1 809 130 €
Capacité de traitement à terme	4 000 équivalents habitants en période normale 22 000 en période de vendange
Communes raccordées	MEURSAULT MONTHELIE AUXEY-DURESSES
Fin des travaux	Fin décembre 2009

Plans d'eau le long de l'autoroute, falaises... la Communauté d'Agglomération a développé plusieurs projets d'aménagements d'envergure dans le but de renforcer l'offre touristique locale et d'augmenter les temps de séjour sur son territoire. Avec de grands aménagements structurants comme la Véloroute BEAUNE-SANTENAY, l'Agglomération répond à la demande croissante en matière de tourisme familial sur le thème des loisirs et de la nature.



Aménagements touristiques le long de l'itinéraire de la voie des vignes BEAUNE-SANTENAY



La véloroute BEAUNE-SANTENAY est une voie partagée de 22 kilomètres qui traverse villes et villages aux noms prestigieux : BEAUNE, POMMARD, VOLNAY, MEURSAULT, PULIGNY-MONTRACHET, CHASSAGNE-MONTRACHET et SANTENAY. Ce tracé constitue un itinéraire touristique de tout premier ordre pour le tourisme "loisirs-nature" et plusieurs chantiers ont été programmés pour en optimiser la signalétique et les conditions d'accueil.

DES AIRES DE REPOS POUR 2009

Les premiers travaux comprennent un aménagement paysager et des mobiliers adaptés :

- > à PULIGNY-MONTRACHET au bois de BLAGNY,
- > à CHASSAGNE-MONTRACHET sur le parking de l'ancienne RN6,
- > au carrefour des Epenottes,
- > à l'entrée de la véloroute au niveau du chemin des Avaux à BEAUNE.

Cette première tranche de travaux, d'un montant global de 148 000 €, devrait s'achever en 2009.

PLUS D'ÉQUIPEMENTS DANS LES VILLAGES DÈS 2010

Une seconde phase de travaux interviendra dès 2010 dans les centres-bourgs traversés par la voie des vignes, notamment en aménageant sur les places principales des villages des airs d'accueil :

- > mise en place d'arceaux pour les vélos et de mobiliers de repos,
- > installation de supports d'information : panneaux touristiques et supports multimédia présentant les principaux attraits touristiques du village.

Le meilleur moyen pour inviter les cyclistes à poursuivre leur visite au cœur de villages renommés et de sites remarquables parfois méconnus...

→ Qui fait quoi ?

Conseil communautaire, Bureau, Vice-présidents...

5 commissions thématiques

- > Action sociale / Sports / Culture
- > Infrastructures / Transports
- > Développement économique / Tourisme
- > Environnement / Cadre de vie / Aménagement durable
- > Finances / Synthèse



A noter :

Un conseil des maires des 54 communes se réunit régulièrement pour débattre de certains sujets. Par ailleurs, deux instances consultatives donnent leur avis sur certaines décisions : la commission des usagers (CCSPL) et le Conseil de développement du Beaunois.

- | | | | | | | | | | | |
|---|---|--|--|--|---|---|---|--|--|---|
|
Alain SUGUENOT
Président |
Jean-Pierre REBOURGEON
Co-premier vice-président
Administration Générale |
Michel PICARD
Co-premier vice-président
Développement Economique d'intérêt communautaire |
Pierre BARBIERY
3 ^e vice-président
Famille, Petite Enfance, Enfance et Personnes Agées |
Emmanuel BICHOT
4 ^e vice-président
Aménagement de l'espace communautaire |
Jean-Claude MONNIER
5 ^e vice-président |
Jean-Paul ROY
6 ^e vice-président
Politique sportive, Équipements sportifs d'intérêt communautaire |
Bernard GLANTENAY
7 ^e vice-président |
Jean-François CHAMPION
8 ^e vice-président
Finances, Budget, Informatisation des services |
Jean-Luc BECQUET
9 ^e vice-président
Transports |
Gérard BOULA
10 ^e vice-président
Jeunesse, Loisirs communautaires pour les usagers scolarisés en collège et lycée |
|
Xavier COSTE
11 ^e vice-président
Environnement, Développement durable |
Daniel CROIX
12 ^e vice-président
Renouvellement Urbain et Habitat |
François PIFFAUT
13 ^e vice-président
Commercialisation de zones d'activités communautaire et Politique de l'emploi |
Denis THOMAS
14 ^e vice-président
Tourisme |
Michel QUINET
15 ^e vice-président
Développement des NTIC |
Stéphane DAHLEN
16 ^e vice-président
Infrastructures d'intérêt communautaire |
Henri TUDELA
17 ^e vice-président
Action sociale et lutte contre la délinquance |
Jean FRANCONY
18 ^e membre du bureau |
Aimé VUITTENEZ
19 ^e membre du bureau | | |

Prochain Conseil communautaire
Séance ouverte à tous :
→ le 25 juin à 18 h 30 à la Maison de l'intracommunauté à Beaune.
Tous les informations sur les élus, l'organisation, les lieux et dates des conseils communautaires sur : www.beaunecoteetsud.com



Communauté d'Agglomération
Beaune • Chagny • Nolay

14, rue Philippe Trinquet - 21200 Beaune
Tél. 03 80 24 56 80 - www.beaunecoteetsud.com

Beaune Côte et Sud "le journal"
JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE, CHAGNY, NOLAY
Directeur de la Publication : Jean-Pierre REBOURGEON
Directeur de la Rédaction : Gilles ATTARD
Conception rédaction : J'articule
Conception graphique, réalisation et impression : l'Exprimeur
Imprimé à 25 000 exemplaires.